

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'ADMINISTRATION CHARGÉE DE
LA RECHERCHE INTERNATIONALE

PCT

INVITATION À FOURNIR UN LISTAGE
DES SÉQUENCES DE NUCLÉOTIDES OU
D'ACIDES AMINÉS ET À PAYER, LE CAS
ÉCHÉANT, UNE TAXE POUR REMISE TARDIVE
(règle 13^{ter}.1.a) à d) et instruction 208 et annexe C
des instructions administratives du PCT)

Destinataire :	Date d'expédition (jour/mois/année)
Référence du dossier du déposant ou du mandataire	DÉLAI DE RÉPONSE mois/jours à compter de la date d'expédition indiquée ci-dessus
Demande internationale n°	Date du dépôt international (jour/mois/année)
Déposant	

1. Le déposant est **invité**, dans le délai indiqué ci-dessus, à fournir à l'administration

un listage des séquences (**fichier XML conforme à la norme ST.26** de l'OMPI) en vertu de la règle 13^{ter}.1.a), accompagné d'une **déclaration** selon laquelle le listage des séquences ne va pas au-delà de la divulgation faite dans la demande internationale telle que déposée.

une **déclaration** selon laquelle le listage des séquences fourni en vertu de la règle 13^{ter}.1.a) ne va pas au-delà de la divulgation faite dans la demande internationale telle que déposée.

un listage des séquences complet contenant une traduction du texte libre dépendant de la langue dans la (ou l'une des) langue(s) suivante(s) acceptée(s) par cette administration (cette traduction peut remplacer ou compléter le texte original) : _____.

2. Le déposant est invité, dans le délai indiqué ci-dessus, à payer à l'administration

une taxe pour remise tardive d'un montant de _____ (monnaie/montant)

3. **S'il n'est pas donné suite à la présente invitation**, l'administration n'est tenue de procéder à la recherche internationale que dans la mesure où une recherche significative peut être effectuée sans le listage des séquences.

4. Observations complémentaires (le cas échéant) :

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale	Fonctionnaire autorisé
n° de télécopieur	n° de téléphone